



# Fédération Française de Ski

www.ffs.fr - ski@ffs.fr

## DESTINATAIRES

LES COMITES REGIONAUX (information à transférer dans vos clubs)

Copie : les membres du Comité Directeur de la FFS

N/Réf. : MV/CQG/2151  
Annecy, le 22 juillet 2011

**Objet : Licences prises entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 14 octobre 2011**

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Suite à la dernière Assemblée Générale de la FFS à Colmar, la FFS va mettre en place un dispositif exceptionnel de délivrance de licences prises entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 14 octobre 2011**, avec un prix adapté, notre assureur ayant accepté de « proratiser » la part assurance-assistance.

Ce dispositif concernera uniquement les Licences « pratiquant » à l'exclusion de tout autre titre fédéral (licences compétiteur, dirigeant, Pass Découverte, Ticket course...).

Le nouveau licencié pourra souscrire à partir du 1<sup>er</sup> septembre la licence de la saison en cours à un tarif proratisé à la durée de validité restant à courir.

Pour cette saison 2010/2011 et à titre d'exemple, il sera donc possible de souscrire au 1<sup>er</sup> septembre 2011, une licence 2010/2011 au tarif adapté et valable jusqu'au 14 octobre 2011. Puis, le renouvellement pourra se faire au 15 octobre 2011 au tarif de la nouvelle saison (plein tarif).

La procédure de validation des licences via l'interface des clubs reste inchangée.

Une facturation sera générée sur la base des tarifs annuels. A partir du 15 octobre 2011 des avoirs seront établis aux Comités Régionaux.

Il vous appartiendra ensuite de procéder à la même régularisation vis-à-vis de vos clubs.

Vous trouverez ci-joint, pour transmission à vos clubs, le tarif des licences du 1<sup>er</sup> septembre au 14 octobre 2011, hors cotisation club.

L'application d'un même prorata sur un mois et demi sur la cotisation club serait cohérente.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Michel VION

P.J. : citée



# Fédération Française de Ski

www.ffs.fr - ski@ffs.fr

## TARIFS DES LICENCES SOUSCRITES ENTRE LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE ET LE 14 OCTOBRE 2011 HORS COTISATION CLUB

TYPE LICENCE	COTISATION FEDERALE PRORATISEE	ASSURANCE PRORATISEE	TOTALE LICENCE PRORATISEE
PRATIQUANT ADULTE RC	3 €	- €	3 €
PRATIQUANT ADULTE PRIMO	3 €	1 €	4 €
PRATIQUANT ADULTE LOISIRS	3 €	2 €	5 €
PRATIQUANT JEUNE RC	2 €	- €	2 €
PRATIQUANT JEUNE PRIMO	2 €	1 €	4 €
PRATIQUANT JEUNE LOISIRS	2 €	2 €	5 €
PRATIQUANT FOND LOISIRS	3 €	0 €	3 €
PRATIQUANT FAMILLE	9 €	7 €	17 €